



Commission algues vertes

Compte rendu de la réunion du 16 février 2021 - Mairie de Fouesnant

Personnes présentes :

- Guy Pagnard, Vice-président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Christian Rivière, Vice-président à la communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Olivier Bellec, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Marc Bigot, Maire de Concarneau et Vice-Président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Laure Caramaro, adjointe à la Mairie de Fouesnant
- Claude Rocuet, DGS à la Mairie de Fouesnant
- Gwenaël Jan, Responsable voirie à la Mairie de Fouesnant
- Vincent Esnault, Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais
- Alexis Jaraud, Bretagne Vivante
- Hubert Meignen, Eau et Rivières de Bretagne
- Fabrice Roth, MIRE - SGAR
- Françoise Franck, chargée de mission algues vertes à la DDTM du Finistère
- Philippe Charreton, Directeur de la DDTM du Finistère
- Pierrick Coignard, conseiller à BCEL Ouest
- Jean Marc Chesnel, Pôle environnement DRAFF Bretagne
- Sylvain Ballu, Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues
- Vincent Le Talour, chargé d'études environnement à la Chambre Régionale d'Agriculture
- Jean Michel Le Breton, agriculteur à Rosporden
- Anne Bouilly, enseignante au Lycée agricole de Bréhoulou à Fouesnant
- Stéphane Eugène, Responsable exploitation au Lycée agricole de Bréhoulou à Fouesnant
- Youenn Gloaguen, Chambre d'Agriculture de Bretagne
- Marie Agnès Le Floc'h, agricultrice et élue à La Forêt Fouesnant
- Amélie Le Hir, CER France Quimper
- Anais Queinnec, Consultante environnement Capinov – Triskalia
- Christelle Stephan, Altéor
- Pierre Prodhomme, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Mélanie Ozenne, chargée des politiques territoriales de l'eau - Région Bretagne
- Nathalie HELDENBERGH, SAFER Bretagne
- Josette Launay, CRESEB
- François Jacques, Direction Départementale de la Protection des Populations du Finistère
- Vincent Ducros, chargé de mission au Conseil Départemental du Finistère
- Ewen Lyvinec, responsable environnement à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Loïc Varet, technicien environnement à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Brice Guesdon, technicien à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Aurélie Prot, coordinatrice agricole à Concarneau Cornouaille Agglomération
- Mélanie Branellec, coordinatrice du SAGE Sud Cornouaille

Personnes excusées :

- Roger Le Goff, Président de la communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Georges LOSTANLEN, conseiller départemental
- Florent Cotten, EARL du Vern
- Nicolas Dagorn, Agriculteur – GAEC de Coat Kergunus / Coop Saint Yvi
- Alain Elegoët, SAFER Bretagne

Structure porteuse du PLAV : Concarneau Cornouaille Agglomération

1 rue Victor Schoelcher – CS 50 636 - 29 186 Concarneau cedex

Tél : 02-30-97-06-69 / Fax : 02-98-60-65-42 / www.sage-sud-cornouaille.fr

Ordre du jour de la réunion

1/ Rappel du contexte

2/ Eléments de suivi

- Evolution de la qualité de l'eau – CCA
- Ramassage et traitement des algues vertes - CCPF

3/ Mise en œuvre des actions

- Plan de contrôles renforcé – DDTM/DDPP
- Actions agricoles – CCA
- Actions foncières – *Chambre d'Agriculture*
- Actions économiques – CCA/CCPF

4/ Temps d'échanges & Perspectives de travail

1/ Rappel du contexte

En guise d'introduction, **Guy Pagnard (CCA)** et **Christian Rivière (CCPF)** rappellent le contexte et les objectifs de la réunion. Il s'agit de faire un point d'étape sur le second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt dont la mise en œuvre est effective depuis fin 2018.

Il est précisé que la Commission algues vertes n'a pu se réunir en 2020 compte tenu de la crise sanitaire et du report des élections municipales. Il a fallu attendre l'installation de la Commission Locale de l'Eau en janvier 2021 et la désignation des nouveaux élus chargés de suivre le PLAV2 de la Baie de la Forêt. Pour autant, CCA et la CCPF ont poursuivi leurs actions en matière de lutte contre les algues vertes.

Guy Pagnard (CCA) évoque l'évaluation en cours de la politique de lutte contre les algues vertes portée par la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes de Bretagne. Cette évaluation formule des recommandations qui serviront de base de réflexion à la prolongation du PLAV2 en Bretagne.

Fabrice Roth (Préfecture de Région) précise que la prolongation du 2^{ème} Plan de Lutte contre les algues vertes est officielle. Elle a été confirmée lors de la dernière réunion du Comité de pilotage régional le 09 février dernier. Il confirme que des réajustements pourront être apportés sur la base des recommandations formulées par la Cour des comptes. Des éléments de cadrage seront prochainement communiqués aux baies algues vertes.

Hubert Maignen (ERB) s'interroge sur les facteurs limitants des marées vertes. **Sylvain Ballu (CEVA)** rappelle que la prolifération des algues vertes dépend de plusieurs facteurs : des facteurs de maîtrise sur lesquels il est possible d'agir, et des facteurs sur lesquels on ne peut pas agir : ensoleillement, température, tempêtes dispersives ... mais qu'un seul, l'azote, est considéré comme facteur-de maîtrise.

Josette Launay (CRESEB) évoque l'étude MORAQUI (Modélisation de la réactivité des aquifères dans les bassins algues vertes) dont les premiers résultats viennent d'être communiqués. Une restitution des résultats de l'étude est prévue au printemps 2021.

Sylvain Ballu (CEVA) précise que les objectifs de cette étude sont basés sur un abattement de 50 % de la biomasse algale, ce qui ne correspond pas aux indicateurs de la DCE.

2/ Eléments de suivi

Evolution de la qualité de l'eau - CCA

Brice Guesdon (CCA) présente les résultats du suivi qualité des eaux pour l'année hydrologique 2019/2020. Globalement, les résultats 2019/2020 confirment la tendance à la baisse des concentrations en nitrates (exprimées en quantile 90 – Q90) observée depuis 2008 sur l'ensemble des cours d'eau suivis. Cette tendance à la diminution semble néanmoins ralentir depuis 2017. Certains cours d'eau (Minaouët notamment) présentent des concentrations en nitrates à la hausse. Ce plateau est également observé sur les autres baies algues vertes ainsi que sur l'ensemble des stations de suivi en Bretagne.

Alexis Jaraud (Bretagne Vivante) souhaite que l'on reprecise que l'azote est majoritairement d'origine agricole.

Hubert Meignen (ERB) s'interroge sur la méthode de calcul des débits. **Brice Guesdon (CCA)** précise que les débits sont issus :

- Sur les petits côtiers (extension du périmètre du PLAV) issues de mesures de débit réalisées par la CCPF
- Sur le reste du territoire du PLAV, les débits sont obtenus par extrapolation des débits mesurés sur le Moros

Vincent Esnault (ASPF) souhaiterait pouvoir disposer des concentrations maximales relevées dans les cours d'eau. Il est précisé que les valeurs des Quantiles 90 correspondent pratiquement aux valeurs les moins bonnes (en écartant les valeurs aberrantes).

Mélanie Branellec (CCA) indique qu'un rapport détaillé des résultats de la qualité des eaux est en cours de finalisation. Il sera mis en ligne prochainement sur le site Internet du SAGE Sud Cornouaille.

Ramassage et traitement des algues vertes - CCPF

Loïc Varet (CCPF) présente le bilan des quantités d'algues vertes ramassées et traitées en 2020. Au total, 1 204 tonnes d'algues vertes ont été ramassées et traitées en 2020 sur la Baie de la Forêt. L'année 2020 a par ailleurs été marquée par des échouages d'algues rouges plus importants que les précédentes années.

Hubert Meignen (ERB) s'interroge sur les modalités de financement du volet curatif du PLAV2 (ramassage et traitement des algues vertes). Il est rappelé que l'Etat prend en charge le financement du ramassage à 100% et que pour le traitement, il s'agit d'une enveloppe forfaitaire qui couvre environ 50% du coût du traitement.

Sylvain Ballu (CEVA) rappelle les spécificités de la Baie de la Forêt marquées par un stock infralittoral majoritaire (95%) et des échouages en fin de saison liés aux tempêtes automnales. Concernant les échouages d'algues rouges (espèce *Soliéria*) observés en 2020, il indique que l'absence d'ulves en Baie de la Forêt a très certainement favorisé le développement des autres algues – la lumière et les nutriments étant plus disponibles.

3/ Mise en œuvre des actions

Plan de contrôle renforcé - DDTM

Françoise Franck (DDTM) rappelle les modalités de contrôle et expose le bilan 2018-2020 du plan de contrôle mis en œuvre par l'Etat. **François Jacques (DDPP)** précise que les contrôles au sein des ICPE sont délégués dans leur intégralité à la DDTM pour une meilleure homogénéité du suivi.

Mélanie Branellec (CCA) indique que la réunion du 18 juin 2020 avec les agriculteurs a été organisée suite aux inquiétudes exprimées par certains agriculteurs lors de la dernière Commission algues vertes fin 2019. Cette rencontre a notamment permis d'apporter des ajustements lors des contrôles assurés par l'Etat (information des agriculteurs des dates de prélèvements de sols, ajout d'un point GPS, ...)

Françoise Franck précise qu'au-delà des suites réglementaires, les exploitants contrôlés peuvent bénéficier des conseils techniques gratuits proposés par les collectivités avec l'appui des prestataires agréés régionalement.

Actions agricoles - CCA

Aurélie Prot (CCA) présente les actions et outils proposés aux agriculteurs du territoire en 2020.

Les principales remarques ont porté sur les points suivants :

- Accompagnements individuels :
Les prescripteurs agricoles présents qui conduisent les accompagnements individuels témoignent. **Pierrick Coignard (BCEL)** évoque une diminution du nombre d'accompagnement technique à la gestion de l'azote au profit d'accompagnement d'évolution système ou de gestion de l'herbe. La seule volonté de l'agriculteur ne suffit pas toujours pour déclencher un conseil. C'est bien la synergie des campagnes de reliquats (RDD, RPA) et la connaissance des agriculteurs qui conditionne l'accompagnement individuel.
Vincent Le Talour (CRAB) confirme la diminution de demande d'accompagnement azote en lien avec le volet réglementaire. De manière général, un accompagnement à la gestion de l'azote conduit le plus souvent à un accompagnement sur une évolution de système. Ce dernier satisfait davantage les exigences du volet réglementaire.
Un accompagnement individuel pluriannuel pour la prolongation du PLAV2 est souhaitable afin d'assurer un meilleur suivi.
- Campagnes des Reliquats Début Drainage (RDD) : **Aurélie Prot** présente les résultats de la campagne 2020 réalisée sur les parcelles en maïs et les prairies. **Jean Marc Chesnel (DRAFF)** indique qu'à la demande de la Baie de la Forêt et de la Chambre d'Agriculture, il a été proposé de modifier les conseils individuels en gestion de l'azote (augmentation du nombre de jours) afin de bénéficier d'un suivi plus adapté aux changements de pratiques.
- Aides à l'investissement : **Jean Marc Chesnel (DRAFF)** précise que l'appel à projets spécifique aux baies algues vertes devrait paraître fin février.
- Animations collectives : **Aurélie Prot** présente les temps d'échanges, de démonstrations et de formations proposés aux agriculteurs en 2020. **Guy Pagnard** évoque les difficultés rencontrées pour attribuer les marchés d'animation collective liée à la gestion de l'azote et à la couverture efficace des sols. La prolongation du PLAV2 devra permettre de faire évoluer les modalités de partenariat avec les organismes de conseils agricoles pour leur apporter plus de visibilité sur la durée du PLAV2.
- Chantiers collectifs : **Jean Marc Chesnel (DRAFF)** confirme que le dispositif sera maintenu en 2021 et 2022.
- Paielements pour Services Environnementaux : Aurélie Prot présente les grandes lignes de l'étude de préfiguration en cours de réalisation sur la Baie de la Forêt. Le dossier de candidature devra être finalisé pour le 31 mars au plus tard pour une expérimentation qui pourrait démarrer dès le printemps 2021.
Jean Michel Le Breton (CRAB) demande si le nombre d'agriculteurs susceptibles de s'engager dans le dispositif a été défini. Il est précisé que des ateliers agricoles ont été organisés les 11 et 12 février pour évaluer le nombre d'agriculteurs intéressés par le dispositif. Le dimensionnement de l'enveloppe financière du PSE est à l'étude.
Hubert Meignen (ERB) se demande si le dispositif des PSE ne va pas supplanter les MAEC. **Mélanie Branellec** précise que le dispositif des PSE est complémentaire aux MAEC. Les PSE peuvent notamment pallier aux points faibles des MAEC identifiés dans le cadre du bilan du PLAV1 : niveau de rémunération peu incitatif, mesures peu adaptées aux enjeux et à toutes les typologies d'exploitations ... **Loïc Varet** précise qu'au moins une trentaine d'exploitations sont en MAEC depuis 2016 sur le territoire.

BILAN MAEC – PAEC Odet-Aven

	CAB/MAB	PRM/API	MAEC NATIONALE (SPE1,SPE,SPE3,SPM1, SPM2, SPM3)	MAEC LOCALISEES (HE01,HE02,HE04,HE05,HA01,HA02,HA03)	TOT
2015	7	3	18	0	28
2016	4	1	9	23	37
2017	0	0	4	6	10
TOT	11	4	31	29	75

Sur le territoire des 2 EPCI, 62 exploitations ont contractualisé au moins 1 des 75 mesures recensées. Parmi elles, 61 mesures ont été souscrites par 48 exploitations du BVAV.

Actions foncières –Chambre Régionale d’Agriculture

Youenn Gloaguen (CRAB) rappelle qu’une opération d’échanges amiables est engagée depuis fin 2018 sur le bassin versant de Lesnevard amont (30 exploitations) et sur le secteur du Moros (38 exploitations). Il fait part d’un bilan décevant en 2020 – aucun échange amiable n’a abouti sur ces 2 secteurs.

Concernant les opportunités de mise en réserve foncière par la SAFER pour inciter aux échanges amiables, deux opportunités ont été identifiées mais aucune n’a abouti à la mise en réserve. Dans le cadre de ces 2 ventes, un cahier des charges environnemental devrait néanmoins être imposé lors des rétrocessions SAFER.

Youenn Gloaguen (CRAB) précise que les échanges fonciers sont difficiles sur le Finistère Sud (alors qu’ils sont une pratique courante dans le nord du département).

Actions économiques – CCPF et CCA

Loïc Varet (CCPF) évoque les enquêtes réalisées en 2020 auprès des agriculteurs dans le cadre d’un stage de fin d’études et les réflexions en cours sur la CCPF.

Alexis Jaraud (Bretagne Vivante) précise qu’il est compliqué pour les producteurs locaux de se greffer sur les marchés des communes. Selon lui, la création d’un marché / magasin de producteur pourrait être intéressante et répondrait mieux aux attentes des producteurs.

Mélanie Branellec (CCA) présente les pistes de travail pour 2021. Elle précise que ces actions sont portées par la Direction économie de CCA.

3/ Temps d’échanges & Perspectives de travail

Guy Pagnard informe des prochaines échéances.

Guy Pagnard (CCA) et Christian Rivière (CCPF) remercient les membres de leur participation à la Commission algues vertes. Ils donnent rendez-vous à l’automne prochain pour échanger sur le contenu et les modalités de prolongation du PLAV2.

Validation du compte -rendu : Les parties prenants constatant des erreurs ou omissions ou étant en désaccord sur le contenu du compte rendu sont priées de nous en faire part dans un délai de 8 jours, au-delà duquel, le compte rendu sera considéré comme accepté.

Christian RIVIERE

Vice-Président de la CCPF en charge de l’environnement



Guy PAGNARD

Vice-président du SAGE et Vice-Président de CCA en charge de l’eau et de l’assainissement

